

LÀ POUR VOUS.
lausanne@swica.ch
Téléphone +41 21 619 48 48

8283042/5099

Monsieur
Nils Golay
Rue de la Gare 15C
1110 Morges

Lausanne, 16.10.2025

VOTRE NOUVELLE POLICE D'ASSURANCE

Monsieur,

Vous recevez ci-joint votre nouvelle police d'assurance confirmant votre couverture d'assurance. Si vous désirez avoir toutes les informations importantes à portée de main, nous vous conseillons de placer cette police avec les autres documents relatifs à l'assurance-maladie.

Les collaborateurs de votre succursale sont bien sûr à votre entière disposition pour toute question ou demande concernant votre couverture d'assurance.

Nombre d'informations, conseils et documents complémentaires utiles sont également disponibles en ligne à l'adresse www.swica.ch.

En vous remerciant de votre confiance, nous vous prions d'agréer, chère cliente, cher client, nos salutations distinguées.

Veuillez recevoir nos salutations les meilleures.

SWICA Organisation de santé



Dr. Reto Dahinden
Directeur général

LÀ POUR VOUS.
lausanne@swica.ch
Téléphone +41 21 619 48 48

8283042/5099

 NILS GOLAY
DATE DE NAISSANCE 12.08.1999
N° ASSURANCE 8283042

Monsieur
Nils Golay
Rue de la Gare 15C
1110 Morges

Lausanne, 16.10.2025

POLICE D'ASSURANCE VALABLE DÈS LE 09.09.2025

Contrat collectif 1541106 BENEVITA
BENEVITA - Remise sur les primes - Niveau 2

Prime mensuelle CHF

Assurances selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMAL)

Assurance de base FAVORIT MEDPHARM 408.60

Vous prémunit contre les frais engendrés par des traitements ambulatoires ou des séjours hospitaliers dans la division commune d'un hôpital conventionné sis dans votre canton de domicile. Le premier interlocuteur auquel vous adresser pour toute question médicale ainsi que préalablement à tout recours aux services d'une ou d'un médecin ou d'un hôpital est une pharmacie partenaire de SWICA ou le service de conseil santé par téléphone santé24. Vous choisissez une ou un médecin dans le répertoire MEDPHARM en vigueur.

- Votre franchise annuelle s'élève à CHF 2 500.-
- Votre quote-part monte à 10 %
- Risque accidents non assuré
- Région prime Vaud 1
- CGA 2024 / CS 2025

Assureur responsable: SWICA Assurance-maladie SA, 8400 Winterthour

La contribution légale de CHF 4.80 par an à la fondation Promotion Santé Suisse est comprise dans la prime.

Redistribution du produit de la taxe environnementale à la population

-5.15

Subvention cantonale: La prime de votre assurance obligatoire des soins ne tient pas compte de la subvention cantonale. En cas de droit à une subvention, le crédit sera pris en considération dans votre décompte de prime.

Total par mois **403.45**

Paiement mensuel **403.45**